



Discours de la cérémonie d'hommage aux personnels pénitentiaires 22 septembre 2023

Monsieur le Président de la Polynésie française,
Madame la Députée,
Monsieur le maire de la commune de Faa'a,
Mesdames et messieurs les autorités judiciaires, civiles et militaires en leurs grades et qualités,
Mesdames et messieurs les représentants des organisations professionnelles,
Mesdames et Messieurs les personnels pénitentiaires,
Mesdames et Messieurs,

Par circulaire du 16 mars 2023, le garde des Sceaux, ministre de la justice, a institué deux journées nationales de l'administration pénitentiaire aux périmètres et objectifs distincts : une journée de valorisation des métiers et des missions pénitentiaires, le 5 avril, et une journée du souvenir, le 22 septembre, en hommage aux personnels de l'administration pénitentiaire morts en service.

Aujourd'hui, sur tout le territoire français, en métropole et en Outre-mer, nous honorons dans une même communion d'esprit et de recueillement, la mémoire des personnels pénitentiaires décédés et blessés en mission en présence de la communauté pénitentiaire, des élus et plus largement de l'ensemble de la société civile. C'est symboliquement très fort.

Si le 22 septembre raisonne en 2023 de manière si particulière, c'est également parce que cette année marque la fermeture de la maison centrale de Clairvaux et le départ dans quelques jours des derniers personnels pénitentiaires ; établissement qui constitue pour l'administration pénitentiaire, un symbole tout aussi fort de son histoire.

Je rappelle que cette abbaye fondée en 1115 par Saint-Bernard est devenue une prison en 1808. C'est un site emblématique à l'histoire ancienne, riche mais également douloureuse. A Clairvaux, on connaît le prix de l'engagement pénitentiaire, au service de la République.

Car ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est notamment le tragique destin de Nicole Comte, de Guy Girardot et de Marc Dormont.

Nicole Comte, infirmière, mère de deux enfants et Guy Girardot, surveillant, tous deux âgés de 25 ans, ont trouvé la mort, ici, le 22 septembre 1971 des mains de deux détenus lors d'une prise d'otage.

Quant à Marc Dormont, surveillant de 42 ans, père de famille, il décèdera le 11 septembre 1992 dans l'exercice de ses fonctions, lors d'une évasion collective et armée de ce même établissement.

N'oublions pas également le surveillant Pierre HOATUA dit « Pau » en fonction au centre pénitentiaire de Faa'a mort tragiquement lors de la mutinerie du 14 janvier 1978.

En ce samedi après-midi, le surveillant Pau en poste au bâtiment A, réagit à une rixe impliquant plusieurs détenus. Seul, n'écouter que son courage, il intervient sans attendre son collègue. Immédiatement, le surveillant est frappé à la tête à l'aide d'un pied de table et privé de son trousseau de clefs. La rixe n'est que diversion. Plusieurs détenus lui assènent des coups mortels. La barbarie est totale : il est énucléé. La violence s'étend aux autres étages de l'établissement. 7 surveillants seront pris en otage, 2 seront libérés dans la soirée et les 5 autres le lendemain matin.

Cette journée se veut également un hommage à Francis Caron, mort en service à la maison d'arrêt de Rouen en août 1992, ainsi qu'à l'ensemble des agents victimes décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou touchés dans leur chair dans le cadre de leurs missions.

Car en effet, encore très récemment, lors de la crise sanitaire que nous avons traversée, des fonctionnaires pénitentiaires affectés par la covid ont payé de leur vie leur engagement au service de notre pays.

J'ai également une pensée toute particulière pour les familles de ces agents disparus tragiquement ou marqués dans leur chair.

Je tiens devant vous à rappeler avec force que ces agents n'ont pas été blessés ou n'ont pas disparu pour rien et qu'ils demeurent pour toute la communauté pénitentiaire des exemples.

C'est l'ensemble de ces hommes et de ces femmes dont je souhaite très solennellement ce matin saluer l'engagement et le courage, car ils ont été blessés ou sont morts pour la France, en la servant dignement. C'est leur vocation au service des missions essentielles mais difficiles de l'administration pénitentiaire qu'il est de notre devoir de mettre à l'honneur ce matin.

Ce moment du souvenir et du recueillement est primordial. Il permet à la très grande famille pénitentiaire de se rassembler autour des valeurs qui forgent ses missions : l'engagement, l'honneur, le courage, la solidarité, et le sens du service public.

Ces valeurs, nous devons les rappeler et les perpétuer, alors même que l'administration pénitentiaire se modernise et se diversifie. Car nous avons un devoir de mémoire. Comme le disait très justement Winston Churchill : « *Un peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir* ». Ces valeurs constituent à la fois une boussole et un pilier qui guident et soutiennent chacun d'entre nous.

La circulaire du garde des Sceaux instituant cette journée de commémoration rappelle que le service public pénitentiaire, souvent méconnu, « *est indispensable à l'équilibre de la société, afin de défendre les valeurs de la République, d'assurer la promotion du droit, de préserver la sécurité de nos concitoyens et de mieux prévenir la*

récidive ».

Belles et nobles missions que celles confiées aux fonctionnaires pénitentiaires, bien éloignées des caricatures et des critiques que subit trop souvent cette administration par ceux qui ne la connaissent pas ou si peu.

Nous savons, vous et moi, que l'administration pénitentiaire, qui a pour mission d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de prévenir la récidive pour des publics qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et auprès desquels toutes les autres institutions sociales ont échoué, touche à ce qu'il y a de plus fondamental, à la vie et parfois à la mort.

L'administration pénitentiaire, troisième force de sécurité du pays, doit être reconnue à sa juste place. L'instauration de cette journée nationale de recueillement pénitentiaire tout comme le drapeau qui a été octroyé en 2003 et votre participation au défilé du 14 juillet depuis 2016 sont des symboles forts.

L'administration pénitentiaire n'est plus une institution oubliée par la République.

Au-delà des symboles que je viens de rappeler, je souhaite évoquer en ce jour les avancées statutaires obtenues cette année pour l'ensemble des corps qui ont tous leur place et leur utilité dans cette administration. A titre d'exemple, je citerai notamment la réforme historique de la filière de surveillance annoncée à l'ENAP le 23 février dernier par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, ainsi que par le ministre de la transformation et de la Fonction publique. Cette réforme d'envergure qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 permettra l'accès à la catégorie B pour le corps d'encadrement et d'application et l'accès à la catégorie A pour le corps de commandement. Je citerai encore la revalorisation très significative et attendue sur le plan indiciaire et indemnitaire du corps des Directeurs d'insertion et de probation annoncée récemment par le garde des Sceaux.

L'administration pénitentiaire qui est située au bout de la chaîne pénale est souvent le dernier rempart pour garantir l'état de droit et protéger la société. C'est à elle qu'il appartient de régler les difficultés qu'aucune autre institution n'a pu traiter.

Les missions des personnels pénitentiaires sont en perpétuelle mutation. Si les fondements demeurent d'assurer la sécurité en respectant la dignité et en favorisant la prévention de la récidive, la prison est en permanence confrontée à de nouveaux défis. Que l'on songe au terrorisme ces dernières années, à la prise en charge des auteurs de violences intra familiales ou à la crise sanitaire plus récente, elle est au cœur des enjeux les plus sensibles et les plus douloureux de notre société.

Or, l'administration pénitentiaire et ses agents, font face avec courage et s'adaptent toujours avec détermination voire avec abnégation. La reconnaissance que nous devons à chacun d'entre eux doit être portée, toujours plus haut, toujours plus fort.

Je vous remercie.